



# KLAXON !

*Le mensuel d'info de la CFDT Generali*

## **Hausse du coût de la vie : à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles**



Pendant que les actionnaires s'écharpaient pour prendre le contrôle du Groupe Generali en Italie la qualité de vie quotidienne de ses salariés en France se détériore.

## **Plus de dividendes pour les uns, plus de croissance pour les autres.... Et les salariés dans tout ça ?**

Après une mobilisation importante des salariés pendant les années de crise sanitaire, des résultats en nette amélioration en 2021, il est temps que Generali reconnaisse l'engagement des hommes et des femmes qui y travaillent.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, l'inflation ne cesse de croître pour atteindre 4,5% en mars. Outre le prix de l'énergie, le prix des biens de consommation courante dont l'alimentaire augmente fortement.

Pour maintenir le niveau d'engagement de ses salariés, l'entreprise doit prendre ses responsabilités vis-à-vis de ceux-ci.

Le maintien du niveau de vie des salariés est en grande partie de la responsabilité des dirigeants de Generali.

**A l'initiative de la CFDT, depuis plusieurs semaines, les trois organisations syndicales signataires des NAO ont demandé à la Direction d'ouvrir des négociations afin de trouver tous les moyens à la disposition de l'Entreprise pour éviter l'appauvrissement ses salariés. La CFDT a proposé un calendrier de discussion qui a été accepté par la direction.**

CE MOIS-CI

**Charte sur l'organisation du télétravail : un usage clair !**

**Dolce vita : deux magnifiques lieux à découvrir en région**

**Nouveau livret CFDT : suivez le guide pour tout comprendre aux accords d'entreprise 2022 !**



**Retrouvez  
l'édito vidéo  
du mois**

**Notre comité de rédaction :**

Béatrice Boudet  
Pascal Fourel  
Fabrice Hequet  
Gwenaël Luneau

**Contact :**

[cfdt-groupe@generali.fr](mailto:cfdt-groupe@generali.fr)

# Charte sur l'organisation du télétravail : un usage clair !

Les accords négociés dans la cadre du projet « Horizon » laissent une place relativement importante à l'organisation du travail équipe par équipe via, notamment, une charte d'organisation.

**Cette charte c'est :** Définir le choix des formules de télétravail, définir les modalités d'organisation collective du télétravail, définir le fonctionnement de l'équipe.

**Cette charte ce n'est pas :** Remettre en cause les consensus, remettre en cause les plages horaires ou imposer des horaires fixes, remettre en cause les permanences, remettre en cause les règles de prise de congés

Le principe de cette charte est uniquement de définir les règlements de fonctionnement du travail en mode hybride.

**Il ne s'agit pas d'établir dans chaque équipe des « accords parallèles » ! Il faut respecter les accords existants qui s'appliquent à tous.**

## Dolce Vita

Des coups de cœurs "hors les murs" parce qu'il n'y a pas que Generali dans la vie!

### Deux lieux magnifiques à découvrir en région

*Le Musée des Confluences à Lyon, un endroit et une architecture magique pour mieux comprendre le monde.*

*En ce moment, une exposition « L'oiseau rare » pour s'émerveiller de sa beauté et de sa capacité à s'adapter mais aussi pour prendre conscience des dangers qui le menace*



*L'oiseau rare  
de l'hirondelle au kakapo  
Exposition temporaire Du 18  
décembre 2020 au 31 décembre  
2022*



*Le Mucem à Marseille au bord de la mer Méditerranée.  
Ce musée est consacré aux civilisations de l'Europe et de la Méditerranée  
Parmi les collections, nous vous invitons à voir « Mai 68 et les œuvres contestataires »  
Le 1er mouvement étudiant en affiches et en revendications*

## Demandez le guide !

Le livret sur les nouveaux accords d'entreprise est disponible dans tous les espaces CFDT du groupe



Dans ce livret nous vous expliquons tout de A à Z : le temps de travail, les horaires, les demandes de congés, le télétravail, les primes et variables... tout y est pour comprendre comment faire valoir vos droits ou tout simplement connaître vos avantages et les démarches que vous devez effectuer.

N'hésitez pas à nous le demander à l'adresse suivante : [CFDT-GROUPE@generali.fr](mailto:CFDT-GROUPE@generali.fr)  
Vos représentants CFDT sont là pour échanger avec vous !